

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2011/57

Objet : prorogation du délais des délégations de service public pour deux mois suite annulation du marché de délégation de service public

L'an deux mille onze, le 21 décembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 21 décembre 2011

Date de convocation :
Le 15 novembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 12
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Valérie Poli-Rossi

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

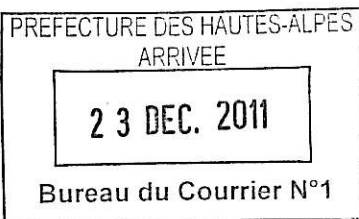
Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean-Pierre GANDOIS** (Vice Président), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Marc AUDIER** (Suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Marc ZANETTO** (rapporteur du budget), **M. Michel BAUDRY** (suppléant de M. Jean BERNARD), **Mme Valérie POLI-ROSSI** (conseillère syndicale) ; **M. Daniel BOSQUET** (suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Jean Claude FERMIER** (secrétaire du Smadesepe), **M. Claude VINCENT** (conseiller syndical), **M. Joël BONNAFOUX** (Conseiller Syndical) **M. Claude FEUTRIER** (conseiller syndical suppléant de M. GRAGLIA)

Etaient représentés :

Mme Catherine SAUMONT donne pouvoir à M. Bernard ALLARD LATOUR
Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER ;
Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET ;
M. Christian GRAGLIA par M. Claude FEUTRIER ;

Etaient invités : M. Frédéric MAZZIA (représentant M. CATELAIN du Syndicat des professionnels de Serre-Ponçon), M. Patrice CEA (service tourisme CG 05), M. Bernard ADAM (comité départemental de voile 05), Mme Brigitte FOURRETS (Comité de promotion de Serre-Ponçon), M. Michel MAGALLON (Serre-Ponçon cote 780), M. Alain ZURBACH (EDF), M. Jean Louis MICHEL (Communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon). Mme Laurence CRISCUOLO (Communauté de communes de l'Embrunais)

Etaient excusés : M. Marcel CANNAT (conseiller syndical), M. Alain FARDELLA (conseiller syndical), M. Joël GIRAUD (député), M. Jean Marie BERNARD (conseiller syndical), Mme Monique ESTACHY (conseiller syndical), M. Pascal VENTRE (CG 04 service développement économique) M. Roger MASSE (Maire de la Bréole), M. Gilbert TAVAN (fédération des irrigants 05)



Exposé des motifs :

Le Président donne la parole à M. Marc ZANETTO qui rappelle à l'assemblée que par délibération n°2010-35 du 27 octobre 2010 le conseil syndical avait prolongé la durée des délégations de gestion des services publics portuaires jusqu'au 31 décembre 2011. En conséquence, le SMADESEP a lancé une nouvelle procédure de consultation par un avis d'appel public à concurrence le 24 octobre 2011 (n°201103) pour le renouvellement de ces DSP sur la période 2012-2014.

Constatant une erreur administrative pouvant nuire au bon déroulement de la consultation, le Président a souhaité annuler cette dernière et produire un nouvel appel à candidature n°201201 pour la gestion des ports publics. Un avis a été publié le 19 décembre 2011.

Ainsi le Président demande au conseil syndical de bien vouloir prolonger de deux mois (soit jusqu'au 29 février 2012 inclus) les actuelles délégations de service public afin de préserver la continuité du service public jusqu'à l'attribution de nouvelles DSP.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les termes de l'article L. 1411-12 du code général des collectivités territoriales permettant de déroger aux dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 du même code et d'envisager pour la gestion des équipements publics portuaires de la Baie de Chanteloube, de la Baie Saint Michel, de Prunières et du Sauze du lac, l'application d'une procédure « simplifiée » par la passation d'une Délégation de Service Public ;
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2008-25 du Comité Syndical prise en date du 13 mai 2008 fixant les Tarifs de la redevance due par les usagers des installations nautiques publiques sur le lac de Serre-Ponçon ;
- La délibération n°2008-24 du Comité Syndical en date du 13 mai 2008 relative à la mise en place d'une régie de recettes et de régies intéressées pour l'exploitation des équipements publics portuaires de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

- La compétence « construction et exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs » reconnues statutairement au S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Le cahier des charges ci-joint pour la gestion par régies intéressées des équipements publics portuaires de Serre-Ponçon ;
- Le constat d'une erreur administrative dans la procédure d'appel public à candidature n°201103

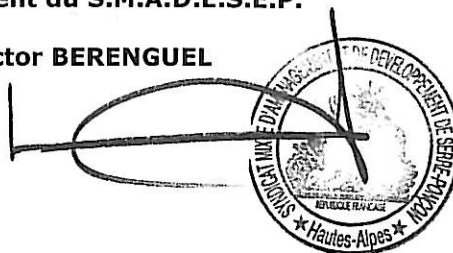
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de proroger, sous réserve d'acceptation des régisseurs intéressés, les délégations de service public actuelles de deux mois soit jusqu'au 29 février 2012 inclus,
- **INVITE** en conséquence le Président à convoquer une nouvelle réunion de la commission de délégation de service public dans les délais nécessaires pour permettre le choix des nouveaux délégataires lors de la prochaine séance du comité syndical du SMADESEP.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.

Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2011/57 Page2/2

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.